



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article969>

Droit des femmes : la loi Veil, il y a 40 ans

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : samedi 17 janvier 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Il y a tout juste 40 ans, le 17 janvier 1975, était adoptée la loi Veil relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Ce ne fut pas sans difficulté qu'une loi si favorable aux droits et libertés fondamentales des femmes, pu être mise en vigueur. Une loi de liberté insérée dans le Code de santé publique visant à garantir le choix et la liberté de la femme de ne pas procréer. Il fallut d'ailleurs attendre plusieurs années, jusqu'en 2013, pour que l'IVG soit totalement prise en charge par la sécurité sociale. L'actualité de cette loi reste d'une importance déterminante pour la République. Elle doit être un combat permanent, qui plus à l'heure où de nombreuses maternités ou hôpitaux de proximité où sont pratiquées des IVG sont supprimés pour motifs économiques. On ne saurait donc mieux souhaiter que de voir encore s'approfondir davantage le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes, de leur corps, comme d'être dans le monde professionnel ou politique véritablement titulaires de droits effectifs assurant leur entières égalité et liberté. En avant toutes !

Nous vous suggérons, à ce titre, en ce jour anniversaire, d'en regarder l'historique présenté sur la page de l'Assemblée Nationale :

<https://web.archive.org/web/20140327171845/http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/interruption/sommaire.asp>